



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le 27 MAI 2013

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU
Tél. : : 04.84.35.42.68
n° 161-2009-PPRT 4

AVIS D'ENQUÊTE
portant ouverture d'une enquête publique
concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la
Société ARKEMA France pour son usine de fabrication de produits chimiques et de stockage associé
située sur la commune de Marseille (11ème)

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 27 mai 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société ARKEMA France, pour son usine de fabrication de produits chimiques et de stockage associé, située au 123 boulevard de la Millière - Quartier de Saint-Menet à Marseille (11ème).

Le présent projet a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société ARKEMA France à Marseille (11ème) et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.

Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur:

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant et mise en oeuvre des mesures foncières ou supplémentaires),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Jacques NOIROT, retraité de l'armée Délégué général la « Mondiale » retraité **titulaire**, et Monsieur Jean-Marie ISNARD, commandant de Police en retraite, en tant que **suppléant**.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés pour une durée de 32 jours et demi, **du lundi 17 juin 2013 au vendredi 19 juillet 2013 (à 12 h) inclus**;

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- en mairie de La Penne sur Huveaune – Hôtel de Ville – 14 boulevard de la Gare 13270 La Penne sur Huveaune,
- en mairie de Marseille
 - 1) au Service de la prévention et de la gestion des risques - Division risques majeurs et urbains, 40 avenue Roger Salengro 13003 Marseille
 - 2) à la Mairie des 11ème et 12ème arrondissement – avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille,afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la **mairie de Marseille** -Service de la prévention et de la gestion des risques - Division risques majeurs et urbains, 40 avenue Roger Salengro 13003 Marseille, **siège de l'enquête** et seront tenues par cette dernière à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Jean-Jacques NOIROT recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de **LA PENNE SUR HUVEAUNE**

Hôtel de Ville -14 boulevard de la Gare 13710 La Penne sur Huveaune

Lundi 17 juin 2013 de 09h à 12h

Vendredi 28 juin 2013 de 14h à 17h

Mercredi 3 juillet 2013 de 09h à 12h

Lundi 08 juillet 2013 de 14h à 17h

Jeudi 18 juillet 2013 de 14h à 17h

MARSEILLE

- à la Mairie des 11ème et 12ème -Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille

Lundi 17 juin 2013 de 14h à 17h

Mercredi 26 juin 2013 de 09h à 12h

Lundi 01 juillet 2013 de 14h à 17h

Mercredi 10 juillet 2013 de 14h à 17h

vendredi 19 juillet 2013 de 09h à 12 h

- au Service de la prévention et de la gestion des risques - Division risques majeurs et urbains
40 avenue Roger Salengro 13003 Marseille

Mercredi 19 juin 2013 de 14h à 17h

Jeudi 04 juillet 2013 de 14h à 17 h

Jeudi 18 juillet 2013 de 09h à 12h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du responsable du projet de Plan ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de La Penne sur Huveaune et de Marseille, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires de La Penne sur Huveaune et de Marseille (Service de la prévention et de la gestion des risques - Division risques majeurs et urbains, et Mairie des 11ème et 12ème arrondissement) sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête **et rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Madame Carole CROS- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement
TEL 04 91 83 63 16

- Monsieur Patrick COUTURIER -Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement TEL 04 91 83 63 19

- Monsieur Frédéric ARCHELAS -Direction Départementale des Territoires et de la Mer TEL 04.91.28.41.15

Marseille le

27 MAI 2013

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,